



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

# COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 18-2020 - Séance du 30 juin 2020 - Orale

Fonds culturel - Subsidés 2020

Monsieur le vice-président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Dans sa séance du 18 juin 2020, le conseil administratif du fonds, composés des dix conseillers municipaux en charge de la culture, a décidé de soutenir les institutions bénéficiaires, en maintenant les subsidés 2020 tels qu'ils leur ont été annoncés en début d'année, ceci représente pour notre commune un montant budgétisé à CHF 263'000.--.

Il espère ainsi contribuer à la pérennité du paysage culturel régional et favoriser l'obtention d'aide de la part du canton et de la confédération, qui agissent à titre subsidiaire.

D'autre part, il faut encore rappeler que les communes soutiennent aussi financièrement les manifestations, activités ou réalisations culturelles organisées sur leur territoire. Les soutiens annoncés sont aussi maintenus pour notre commune.

Le syndic  
A. Bovay

Le secrétaire  
J. Steiner

Le sceau officiel de la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz est apposé au centre, avec des signatures manuscrites en bleu qui traversent le sceau.

St-Légier-La Chiésaz, le 30 juin 2020

M. T. George, municipal délégué

Bureau du conseil communal